



HAL
open science

Prise en compte du paysage par les services forestiers en charge de la forêt privée - Exemple d'une politique de formation continue

Philippe Deuffic

► To cite this version:

Philippe Deuffic. Prise en compte du paysage par les services forestiers en charge de la forêt privée - Exemple d'une politique de formation continue. Ingénieries eau-agriculture-territoires, 2001, 26, p. 59 - p. 67. hal-00464552

HAL Id: hal-00464552

<https://hal.science/hal-00464552>

Submitted on 17 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Prise en compte du paysage par les services forestiers en charge de la forêt privée

Exemple d'une politique de formation continue

Philippe Deuffic

Depuis une dizaine d'années, les aspects paysagers liés à la forêt prennent une place grandissante. D'une part, la forêt participe à la transformation des espaces ruraux, par extension artificielle ou dissémination naturelle des boisements au sein des espaces agricoles. D'autre part, les regards que la société pose sur les forêts évoluent vite : souhaits d'une forêt plus *naturelle, plus diversifiée, mieux gérée*, rejet des essences très productives (résineux, peupliers), dénonciation du mitage ou de la fermeture des espaces agricoles...

Confrontés quotidiennement à ces questions, les organismes forestiers sont demandeurs de méthodes permettant d'intégrer le paysage comme facteur d'analyse préalable à l'action forestière. Nous verrons donc comment la direction de l'Espace rural et de la Forêt (DERF) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche fait en sorte que ses agents intègrent progressivement cette problématique émergente dans leur pratique professionnelle.

Cette mission a démarré en 1994. Elle a été confiée au Cemagref qui est engagé dans ces processus de réflexion sur les relations forêts-paysages depuis les années soixante-dix.

Cet article abordera successivement la nature de la commande passée par l'État et ses objectifs, les différentes étapes du programme de sensibilisation ainsi que les premiers enseignements tirés de cette formation. Il complète une commu-

nication effectuée au sein du réseau européen d'échanges scientifiques COST Action E3 *Forest and forestry in the context of rural development* (Deuffic, Terrasson, Breman, Le Floch, 1998).

Le paysage, une question connue mais diversement prise en compte

C'est en forêt publique qu'apparaissent les premières demandes d'assistance technique sur les paysages forestiers au début des années soixante-dix. Le Cemagref propose alors un appui technique et une sensibilisation au paysagisme d'aménagement aux agents de l'Office national des forêts (ONF). Il rédige à leur attention des documents techniques (Breman, 1981) incluant des cas concrets de *design forestier*¹. Au début des années quatre-vingt-dix, l'ONF intègre de plus en plus systématiquement les aspects paysagers dans les processus d'élaboration des aménagements forestiers en forêt publique. En 1993, un nouveau pas est franchi avec la création de la « Mission Paysage » rattachée à la direction Technique et Commerciale. Cette équipe a pour mission la mise au point d'outils pour aider les aménagistes et les gestionnaires, l'appui technique dans le domaine du *design forestier* et l'animation d'un réseau de « correspondants Paysage » interne à l'ONF.

En forêt privée, des actions d'information et de sensibilisation adaptées aux propriétaires privés et aux techniciens de la forêt privée sont propo-

1. Cette approche est initiée dans les années soixante dans les forêts publiques de Grande-Bretagne. Elle privilégie la dimension esthétique de la notion de paysage et adapte en conséquence les techniques propres à la sylviculture (Crowe, 1966 et 1978 ; Lucas, 1991).

Les contacts

Philippe Deuffic
Cemagref,
UR Agriculture et
Dynamique de l'Espace
Rural, 50, avenue de
Verdun, 33612 Cestas

sées par le Cemagref à partir de 1991. Ces actions sont menées à la demande des Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), des Centres d'études techniques forestières (CETEF), des services forestiers des directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) et des services régionaux de la Forêt et du Bois (SERFOB). Malgré cela, les services forestiers alertent périodiquement la DERF de la persistance de problèmes paysagers en forêt privée. Ils souhaitent aussi une ligne de conduite et un positionnement plus clairs du ministère sur ces questions de paysage. En effet, jusqu'au début des années 1990, la DERF n'a pas de véritable politique paysagère forestière (Luginbühl, 1993). Toutefois elle est consciente de la nécessité de prendre en compte rapidement cette problématique.

Un état des lieux nécessaire

Au sein de la DERF, la sous-direction des Forêts, demande donc au Cemagref d'analyser pourquoi les réponses apportées jusqu'à présent en forêt privée ne fonctionnent plus aussi bien. Elle souhaite également connaître les attentes des agents forestiers des services déconcentrés sur ces questions. Une enquête menée auprès de ces services (Deuffic, 1996) permet alors de dégager certaines difficultés résumées dans les points suivants.

LA MULTIPLICITÉ ET LA DISPERSION DES ACTEURS INSTITUTIONNELS INTÉRESSÉS PAR LES QUESTIONS DE FORÊT ET DE PAYSAGE

Onze ministères peuvent revendiquer d'avoir quelque chose à dire en matière de forêt² et cinq ou six en matière de paysage. Pour autant, tous ne sont pas intéressés par les problèmes conjugués de la forêt et du paysage. La majorité des interlocuteurs et des moyens concernés par cette problématique est partagée entre deux ministères : le ministère de l'Agriculture traditionnellement en charge des forêts et le ministère de l'Environnement en charge des paysages. Chacun revendique sa prééminence sur le sujet mais ni l'un ni l'autre n'ont vraiment de structure chargée simultanément des deux questions. Outre ces enjeux de pouvoir et cette dispersion des moyens au niveau de l'État, les organismes d'appui technique à la forêt privée (CRPF, CETEF) sont également réticents à l'idée qu'une politique de prise en compte du paysage soit ouvertement affichée. Ils craignent de nouvelles contraintes réglementaires d'ordre paysager.

LES DIFFICULTÉS DES AGENTS À SAISIR LES ATTENTES DES USAGERS

Les agents forestiers perdent progressivement le monopole de la compétence technique et administrative sur la forêt. Dans les domaines de la flore et de la faune forestière, ces compétences sont aujourd'hui partagées avec les écologues et les naturalistes (Barthod, 1995). Dans le domaine du paysage, le problème est double. D'une part, la prise en compte du paysage ne se décline pas seulement en terme de compétence basée sur une lecture analytique et rationnelle, qui mènerait à une vision standardisée. Elle se décline aussi en terme de relations sensibles à la forêt et au paysage forestier. D'autre part, la question des paysages est investie par des groupes d'acteurs très diversifiés : associations de protection de la nature et des paysages, associations locales d'usagers de la forêt, représentants des collectivités, voire tout individu pour qui l'espace boisé riverain fait potentiellement partie de son « paysage quotidien ». Cette multiplicité des interlocuteurs et des regards complique le travail des agents forestiers. Ceux-ci disent éprouver des difficultés à dialoguer avec toujours plus de partenaires, à saisir des demandes qu'ils jugent floues et à intégrer la dimension sociale de la notion de paysage. De fait, certains d'entre eux n'abordent ces questions de paysage que sous l'angle de la technique sylvicole et les cantonnent aux seuls espaces boisés.

DES CONTENUS DE FORMATION À ADAPTER ET À ENRICHIR

Les agents les plus âgés soulignent le fait que leurs formations initiales ne traitaient pas ou peu de questions de paysage. Quant aux formations continues classiques sur le thème « Forêts-Paysages », elles répondent partiellement à leurs attentes. Leurs contenus sont très axés soit sur les techniques d'aménagements sylvicoles et paysagers, soit sur la dimension esthétique et sensible propre à un professionnel (en l'occurrence le paysagiste formateur). La relation sensible des groupes sociaux concernés localement est plus rarement abordée. Or la prise en compte du paysage nécessite de s'intéresser aussi aux composantes non forestières des espaces ruraux, de comprendre les pratiques et les modes d'appropriation de l'espace des propriétaires forestiers privés et des autres usagers, d'intégrer leurs représentations paysagères, de négocier entre des enjeux contradictoires, etc. Ces dimensions sont d'autant plus importantes qu'elles concernent la forêt pri-

2. Barthod C., sous-directeur des Forêts, au ministère de l'Agriculture, communication orale.

vée. Dans ce cas, le nombre et la diversité des propriétaires, le morcellement des propriétés et leur imbrication avec l'espace agricole obligent à adapter en partie les solutions prévues à l'origine pour la forêt publique.

UNE INCOMPRÉHENSION MUTUELLE ENTRE FORESTIERS ET PROFESSIONNELS DU PAYSAGE

Les agents forestiers trouvent peu de professionnels du paysage capables de comprendre leurs problèmes de sylviculture. Les paysagistes professionnels et les chargés de mission « Paysage » des DIREN sont souvent peu formés, voire insuffisamment sensibilisés à la sylviculture et à son langage technique très spécifique. De fait, à force d'incompréhension et d'absence de langage commun, ces deux catégories de professionnels de la forêt et du paysage travaillent souvent chacune de leur côté.

La mise en place des formations

À l'issue de cette étude, deux actions majeures ont été retenues. Tout d'abord, face à la dispersion des moyens, la sous-direction des Forêts du ministère de l'Agriculture et la direction de la Nature et des Paysages du ministère de l'Environnement (DNP) ont décidé de convenir ensemble d'un programme d'action. Puis, des pistes concrètes de prise en compte du paysage dans la gestion forestière ont été explorées. Diverses solutions apparaissaient : recruter des spécialistes agissant au sein des services déconcentrés à plein temps (sur le modèle anglo-saxon de la Forestry Commission), sensibiliser les paysagistes à la sylviculture, renforcer les modules de paysages dans les formations forestières initiales (action en cours au sein de la DGER³) ou sensibiliser de manière spécifique les agents forestiers à ces problèmes de paysages en adaptant le contenu des formations continues.

En 1996, la DERF opte pour cette dernière solution et met en place des cycles de sensibilisation au paysage à l'attention de ses agents. Elle souhaite également qu'un groupe d'échange d'information autour du thème « Forêts-Paysages » se constitue sur la base des agents ayant suivi les cycles de sensibilisation. Ce programme présente pour elle deux atouts : d'une part, les formations permettent à la DERF de « remettre à niveau » son personnel en attendant l'arrivée de jeunes formés à ces questions lors de leur formation forestière initiale. D'autre part, pour la sous-direction des Forêts rompue aux questions techniques en

forêt, c'est aussi une occasion d'appréhender un problème revêtant une forte dimension sociale.

La problématique d'une formation au paysage

L'étude menée en 1995 montre qu'il est pertinent de mettre en place une action de sensibilisation des agents forestiers. Mais l'objet même à traiter en formation – le paysage – rend complexe et spécifique l'élaboration d'un programme pédagogique.

Spécificité du contenu pédagogique

LA DIVERSITÉ DES DÉFINITIONS

La difficulté avec la notion de paysage – mais aussi son intérêt – réside dans le fait qu'il s'agit d'une notion polysémique. Pour Berque (1995), *dans notre langue, ainsi que dans beaucoup d'autres, le mot « paysage » désigne à la fois les choses de l'environnement et la représentation de ses choses (...) or il y a entre ces deux acceptions du terme « paysage » une différence essentielle : dans la première, celle du paysage grandeur nature, il s'agit de la réalité au premier degré, telle qu'elle apparaît directement à nos sens, mais dans la seconde acception, le paysage est une image, une représentation des choses en leur absence.* Il n'existe donc pas une mais des définitions du paysage qui se rapportent à des champs disciplinaires différents. Les travaux sur le paysage empruntent ainsi des méthodes à la géographie physique, l'écologie mais aussi à la géographie sociale, à la sociologie (Le Floch, 1995). Cette diversité des approches rend difficile la mise en place d'un programme de sensibilisation. Elle est aussi à l'origine des incompréhensions des personnels en butte à des problèmes d'ordre paysager.

UNE NOTION NÉCESSAIREMENT SUBJECTIVE

Une question très fréquemment posée par les agents touche à la subjectivité et à la dimension de « représentation » de la notion de paysage. Pour Berque (1995), *cette ambiguïté du terme paysage vient de ce qu'elle concerne directement notre rapport à la réalité. Elle nous enseigne que ce rapport lui-même est ambivalent. Ce que nous voyons de l'environnement réel, un paysage, ne peut en effet pas être complètement dissocié de la manière dont nous nous le représentons.* Or, la tentation est grande pour les personnels de terrain de se réfugier dans des démarches

3. Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture.

d'analyses paysagères dites objectives et de réfuter toute subjectivité pourtant inhérente à la notion de paysage. Leur souci est de faire en sorte que l'analyse paysagère menée sur un territoire soit incontestable, qu'elle permette d'agir rapidement, c'est-à-dire qu'elle soit traduisible en solutions techniques. La plupart d'entre eux n'intègrent donc pas – ou peu – la dimension sociale des questions de paysage.

Or, le paysage n'est pas un objet. Pour le comprendre, il ne suffit pas de savoir comment s'agence morphologiquement les constituants de l'environnement, ni comment fonctionne la physiologie de la perception (...), il faut connaître aussi les déterminations culturelles, sociales et historiques de la perception – autrement dit, ce qui construit la subjectivité humaine (Berque, 1995). Le paysage devient alors un regard culturellement et socialement déterminé, posé sur la réalité objective des objets qui composent l'environnement. Ce regard variant en fonction des groupes sociaux interrogés et des époques, la place des sciences sociales devient alors primordiale. La question des paysages déborde ainsi largement l'espace forestier et sa dimension technique. Elle s'étend à l'ensemble des composantes paysagères de l'espace rural. Elle interroge l'ensemble des acteurs sociaux qui interviennent ou vivent dans un territoire et qui développent un lien sensible particulier à cet espace. Or les sciences humaines offrent des méthodes et des outils permettant de saisir cette subjectivité *via* l'étude des représentations sociales du paysage (Luginbühl, 1991) et les approches ethnologiques (Coll., 1995) ou sociologiques (Coll. 1991, Micoud, 1991).

Spécificité du public en formation

UNE SENSIBILISATION MOINS TECHNIQUE, PLUS SOCIALE

L'autre spécificité de ce programme tient au fait que la formation s'adresse à un public professionnel. Ce type de public vient souvent avec des références techniques construites dans un univers professionnel plus ou moins perméable. Dans le cas des forestiers, la formation initiale, l'expérience professionnelle et les formations continues se font dans des structures pédagogiques ou professionnelles qui ont toutes une dimension « forestière » clairement affichée (lycées, organismes professionnels, services internes, centres de formation professionnelle... « forestiers »).

Il est alors plus difficile de modifier, voire d'inverser, des gestes techniques ou des idées établies de longue date et partagées par l'ensemble du corps professionnel.

La réceptivité des agents à la diffusion d'un nouveau message se complique encore pour deux autres raisons. Quand un agent a déjà été confronté par ses expériences de terrain à la problématique « forêts-paysages », il se forge sa propre vision du problème. Il y a alors un équilibre à trouver entre la richesse et l'intérêt de son témoignage et parfois la nécessité de s'en détacher. Dans d'autres cas, c'est le contenu de la formation elle-même qui désoriente le stagiaire. Il arrive ainsi que la notion abordée soit traitée de manière différente d'une structure de formation à une autre. Comment alors intégrer et valoriser ces expériences de terrain et comment faire en sorte que le stagiaire s'y retrouve entre ces différents contenus pédagogiques ? L'identification préalable des expériences et des formations suivies par les agents est donc nécessaire. Elle permet de faire le point avec eux sur les interprétations complémentaires ou divergentes qui entourent des notions complexes comme celle de paysage.

Si le public professionnel vient en formation continue avec des questions, il aime aussi à repartir avec des réponses, voire des certitudes, et si possible des itinéraires techniques facilement applicables. Cela n'est pas toujours possible ni souhaitable. Sensibiliser à l'environnement comme au paysage, c'est introduire de la complexité dans la compréhension des phénomènes. Quels savoirs va-t-on alors proposer au stagiaire ? Est-il forcément utile qu'il résolve lui-même les problèmes dans toutes ses dimensions ?

Enfin, cela pose la question des objectifs assignés à la formation par l'employeur qui envoie son personnel en stage et les propres objectifs du stagiaire. Il convient que les deux parties se mettent d'accord sur la valorisation des nouvelles connaissances acquises et sur les moyens de les mettre en œuvre. S'agit-il pour le commanditaire de transformer son agent forestier en spécialiste du paysage ? S'agit-il simplement de le sensibiliser au problème, de lui donner les moyens d'apprendre à identifier les situations de conflit où la notion de paysage est centrale, de reformuler les questions et de mobiliser les compétences nécessaires à l'extérieur du service... ?

La structure de la formation

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Concernant l'action mise en place par la sous-direction des Forêts, le cycle de sensibilisation aux problèmes de paysages mis en place par le Cemagref a pour objectifs :

- de sensibiliser de manière approfondie à la question du paysage forestier des agents des services déconcentrés en charge de l'agriculture ou de l'environnement. Dans ce but, la DERF a proposé à la DNP d'ouvrir les formations aux agents des directions régionales de l'Environnement (DIREN). L'idée essentielle est que des agents de ces services partagent des éléments de langage ou de « culture » communs. L'acquisition de ce langage devrait faciliter le dialogue entre eux et permettre d'élaborer des réponses réalistes et acceptables par une majorité d'interlocuteurs. Pour les forestiers, partant d'une absence de « culture paysagère » initiale, il s'agit de leur donner une « culture de base » suffisante pour dialoguer avec des paysagistes professionnels⁴. Pour les agents des DIREN, il s'agit de mieux appréhender le langage et les contraintes techniques propres à la sylviculture ;
- de favoriser les échanges d'informations et d'expériences sur ce thème entre agents de différentes régions, entre agents intervenant à des échelles différentes (du local au national), et enfin entre chercheurs, formateurs et agents de terrain.

LES COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Les participants à ces cycles de sensibilisation sont volontaires et, en grande majorité, des ingénieurs et techniciens forestiers des SERFOB, des DDAF et des CRPF. Concrètement, ils doivent être capables :

- d'identifier des situations potentielles de conflits où le paysage est l'argument majeur ;
- d'éviter de commettre des erreurs lourdes dans l'instruction de dossier à caractère forestier et paysager ;
- de résoudre des cas simples d'intégration paysagère d'opérations forestières relevant d'une sim-

ple adaptation des techniques sylvicoles à l'échelle d'une parcelle ou d'un groupe de parcelles ;

- de « tirer la sonnette d'alarme » à temps et de mobiliser des compétences extérieures. Cela concerne en particulier les cas complexes de réflexion globale sur la gestion des paysages à l'échelle d'un territoire plus vaste qu'un groupe de parcelles (espaces agricoles et forestiers d'une commune ou d'un canton par exemple). La DERF ne demande pas à ses agents de résoudre concrètement l'ensemble d'un problème de paysage. En revanche, les agents doivent pouvoir collaborer à la rédaction d'un cahier des charges à l'attention d'un bureau d'études spécialisé ;
- de négocier, de dialoguer de comprendre et de se faire comprendre par ce même bureau d'études, d'avoir un regard critique et de valider ou non les propositions d'actions.

LES FORMATEURS ET LES MOYENS MATÉRIELS

Pour répondre à l'objectif principal qui est d'aborder cette problématique du paysage sous des angles différents et de donner des éléments de compréhension, le Cemagref a fait appel à divers professionnels. Le cycle de sensibilisation permet ainsi aux stagiaires de rencontrer des paysagistes publics (ONF) et libéraux, des responsables de services forestiers et de parcs naturels régionaux, des juristes des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, des sociologues, des enseignants des écoles de paysage, des agents de développement chargés de la mise en place de plans de paysage, etc. La formation est matériellement organisée dans le cadre d'un Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA).

Un programme de formation en trois étapes

Cette formation qui a démarré en 1996, est régionalisée et comporte compte trois sessions de quatre jours chacune, mêlant apports théoriques et travaux pratiques.

4. L'appellation générique de paysagiste recouvre deux principaux diplômes de nature différente dont celles de :
 – paysagiste diplômé par le gouvernement (paysagiste DPLG). Ce diplôme est délivré par l'École nationale supérieure de Versailles (établissement la sous tutelle du ministère de l'Agriculture), l'École d'architecture et du paysage de Bordeaux (sous tutelle du ministère de la culture) et l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois (sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale).
 – ingénieur de l'Horticulture et du Paysage (ingénieur INHP et ingénieur ENSHAP). Ce diplôme est délivré par l'Institut national d'horticulture d'Angers (sous tutelle du ministère de l'Agriculture).

SESSION 1 : INTRODUCTION À LA NOTION DE « PAYSAGE »

Lors de l'étude préalable au programme de formation, nous avons constaté chez les agents une grande hétérogénéité des niveaux de sensibilisation à la question du paysage. L'objectif de la première session est donc de faire le point avec les stagiaires sur les différentes interprétations qui entourent la notion de paysage. Il s'agit de leur montrer son incontournable complexité. Cette session présente l'origine de cette notion, ses différentes acceptions et ses implications dans le domaine de l'aménagement de l'espace. Les formateurs introduisent aussi le vocabulaire spécifique que les différents professionnels du paysage mobilisent lors de leurs analyses. Des méthodes de lecture du paysage par approche visuelle et sensible sont aussi testées par les stagiaires sur le terrain lors de sites-ateliers. Celles-ci s'inspirent des méthodes de diagnostic des territoires mises en œuvre dans à l'occasion du Programme européen de formation agri-environnement (ENPDD, 1995). Elles permettent aux stagiaires de confronter leur propre vision d'un paysage à celle des autres membres du groupe. Ces exercices leur permettent de mobiliser à la fois des approches dites « objectives » et d'autres « subjectives ». La confrontation de ces deux approches, dès la première session, que beaucoup de stagiaires redoutent, permet également de dédramatiser cet aspect de l'analyse paysagère.

SESSION 2 : PAYSAGE ET ASPECTS SOCIAUX

La deuxième session montre comment les agents peuvent prendre en compte les perceptions et les représentations sociales des paysages de différentes catégories d'acteurs. L'accent est mis sur la diversité de ces représentations, des enjeux et des stratégies propres à chaque groupe d'acteurs. Cette session a pour objectif essentiel de montrer qu'il est possible d'intégrer des données dites « subjectives » dans une démarche d'analyse paysagère. Elle présente quelques méthodes issues des sciences humaines capables de prendre en compte ces données. À l'occasion du site-atelier, les stagiaires sont donc invités, en tant que conseillers forestiers, à établir un diagnostic sur un territoire où il existe une forte dynamique des paysages forestiers et agricoles. En fin d'exercice, ils proposent divers scénarios d'aménagements agricoles et forestiers sur une partie de la commune étudiée. À la différence de la première session, ils doivent aussi intégrer dans leur analyse la dimension sociale et culturelle

que les différents groupes d'acteurs locaux affectent à ce paysage et prendre en compte leurs diverses revendications.

SESSION 3 : LES TECHNIQUES PAYSAGÈRES

La DERF ne souhaitait pas, à l'origine, que les personnes sensibilisées interviennent directement dans l'élaboration de solutions techniques. Néanmoins, la demande des agents sur ce point était forte. Une troisième session explore donc plus spécifiquement les techniques d'aménagements paysagers appliquées en milieu forestier (Bremant, 1993, 1997). Elle se base aussi sur des travaux pratiques effectués en site-atelier. Au cours de celui-ci, en principe, seules des questions techniques sur l'intégration paysagère des opérations forestières (coupe d'exploitation, éclaircie, création de piste forestière...) sont abordées. En fin d'atelier, un projet sylvicole et paysager est présenté au propriétaire de la parcelle concernée.

À l'issue de ce cycle, des agents s'intéressent parfois à des domaines particuliers tels que la jurisprudence en matière de paysage, l'impact du boisement des terres agricoles ou la desserte forestière, etc. Des sessions de regroupement sont prévues afin de maintenir la cohésion du groupe et de favoriser les échanges d'expérience.

Premiers résultats, premiers enseignements

Les sessions de formation « Forêts-Paysages » fonctionnent depuis trois ans. Elles ont été suivies par une cinquantaine d'agents.

LES POINTS ACQUIS

Les avantages de ce type de sensibilisation sont multiples. Premièrement, l'acquisition du langage spécifique aux études paysagères permet aux forestiers de mieux comprendre les paysagistes professionnels. Cette formation permet aussi aux agents de pouvoir apprécier la nature et la qualité des études paysagères réalisées en milieu rural et en forêt en particulier. La formation n'est donc pas conçue pour leur permettre de réaliser par eux-mêmes des études paysagères complexes. On rejoint là une conception de l'État qui a la charge d'orienter l'action publique mais pas de se substituer aux bureaux d'études privés.

Le second résultat obtenu est l'acceptation par les stagiaires de la dimension sociale inhérente au paysage et sa prise en compte comme critère normal d'analyse préalable aux actions sylvico-

les. À titre d'exemple, bien que la troisième session ne porte que sur l'intégration paysagère des actions forestières, les stagiaires se sont interrogés d'emblée sur les diverses réactions possibles des groupes sociaux concernés par l'opération sylvicole qu'ils menaient sur la commune.

Le troisième résultat tient aux outils pédagogiques mis en place : si les exposés en salle apportent les éléments théoriques indispensables à la compréhension du sujet traité, les travaux pratiques présentent un aspect concret et démonstratif pour les stagiaires. Enfin, si l'objectif initial ne prévoyait pas que les agents manipulent par eux-mêmes les méthodes d'analyse des sciences sociales, ils ont, en revanche, acquis rapidement les principes techniques d'intégration paysagère des opérations sylvicoles. À la fin de la troisième session, les agents sont donc souvent capables de résoudre par eux-mêmes des problèmes simples sur le plan technique.

LES POINTS À AMÉLIORER

Certains points de ce programme restent encore en suspens. L'objectif de la DERF est de donner à ses agents des éléments de connaissance et de « culture » sur le paysage et cela a très bien fonctionné. Toutefois elle ne leur reconnaît pas, de manière officielle, une compétence spécifique et ne les a pas encore dotés de lettre de mission. On retrouve ici la difficulté pour la DERF d'afficher une véritable politique paysagère forestière. On peut se demander aussi si la complexité de ces questions de paysage liée à leur dimension sociale ne freine pas l'engagement de responsables plus habitués à résoudre des problèmes techniques bien définis.

Le fait que les objets traités, « forêts » et « paysages », intéressent deux ministères, peut aussi constituer un frein. Il ne s'agit pas, pour eux, de remettre en cause la sensibilisation conjointe de leurs agents à la forêt et au paysage. En revanche, l'affichage de nouvelles compétences dans un domaine réservé jusqu'à présent à l'un ou l'autre acteur, peut inciter à un partenariat mesuré.

L'autre point que la formation aborde sans pouvoir apporter actuellement de véritable solution « clef en main » aux stagiaires, concerne la prise en compte des aspirations paysagères des populations locales. Certes, il n'a jamais été question que les agents traitent directement cette dimension des problèmes de paysage. Ils possèdent toutefois des éléments de réflexion et de langage

leur permettant de dialoguer avec des professionnels compétents. Un problème demeure : les agents éprouvent de sérieuses difficultés à trouver des bureaux d'études capables d'aborder cet aspect social de la question. L'approche paysagère des bureaux d'études spécialisés est surtout d'ordre esthétique ou environnementaliste. Dès lors, ils intègrent peu ou pas, ou de façon incomplète, les données issues des approches sociologiques – quand bien même ces données sont disponibles. À l'inverse, seuls quelques bureaux d'études de paysage ont une compétence dans le domaine de la sylviculture et de la gestion forestière. Là aussi, l'acquisition du langage technique particulier du forestier paraît un préalable nécessaire à tout paysagiste souhaitant travailler en forêt.

Conclusion

Cette action de sensibilisation à la problématique « Forêts-Paysages » souligne une inflexion majeure prise par la DERF dans la prise en compte d'une question sociale en émergence. La sous-direction des Forêts a élargi son champ de questionnement sur le paysage en intégrant sa dimension sociologique. Cela se traduit notamment par des conventions de recherche sur des thèmes tels que « la fermeture des paysages », les chartes de territoire forestier, etc. Elle a également élargi son champ d'intervention, passant de la forêt à l'espace rural pris globalement. Dans le domaine de l'appui technique, cette redéfinition des termes du débat a des répercussions sur le contenu des formations au paysage forestier. Il ne s'agit plus d'apporter seulement des recettes techniques toutes faites mais aussi de présenter des outils et des méthodologies de travail permettant d'appréhender la question étape par étape, dans sa dimension technique et sociale.

Néanmoins des difficultés persistent. En premier lieu, les résultats de la recherche sur la perception de la forêt par le public ne sont pas rapidement transposables en actions concrètes. Ensuite, l'étape opérationnelle de la négociation et de la construction d'un projet en commun est parfois très longue. Et, c'est seulement après ces deux étapes que les réponses purement techniques peuvent être apportées. Cette rupture est aggravée par la faible connexion entre la recherche d'une part et les paysagistes professionnels d'autre part. Le positionnement des ministères et des centres de recherches sur ces questions devrait

aider à combler ce fossé. Sur le plan scientifique, les méthodologies sont affinées et leurs transferts sont en cours ; il faudra encore que les pro-

fessionnels de la forêt et du paysage se les approprient plus largement.



Résumé

Cet article présente une action de sensibilisation au paysage menée auprès de responsables forestiers de services de l'État et de la forêt privée. Cette communication montre comment le ministère de l'Agriculture a pris en compte ce problème des paysages forestiers et les objectifs de la formation. Nous présentons également les différentes étapes du programme de sensibilisation, les spécificités d'un tel programme quand il est adressé à l'attention d'un public professionnel ainsi que les premiers enseignements tirés de cette formation.

Abstract

This article deals with a professional educational program to the landscape carried out near forest officers in charge of private forests. This paper will show how the Ministry of Agriculture has taken into account the problem of the forest landscapes, the nature of the order placed by the Ministry of Agriculture and its objectives. We will also present the various stages of the extension program, specificities of such a program when it is addressed to the attention of a professional public and the first lessons drawn from these vocational training.

Bibliographie

BARTHOD, C., 1995, Le débat international sur la gestion des forêts. *Aménagement et Nature*, n° 115, p. 65-80.

BERQUE, A., 1995, *Les raisons du paysage, De la Chine antique aux environnements de synthèse*, Éditions Hazan, 190 p.

BREMAN, P., 1981, *Reboisement et paysage*, Cemagref, Nogent-sur-Vernisson, 112 p.

BREMAN, P., 1993, *Approche paysagère des actions forestières, guide à l'attention des personnels techniques de l'Office national des forêts*, Cemagref Nogent/V et ONF-DTC, Fontainebleau, 76 p.

BREMAN, P., 1997, Cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle, Préfecture de la Région de Bourgogne, Dijon, 104 p.

Coll., 1991, De l'agricole au paysage. *Études rurales*, n° 121-124, 296 p.

Coll., 1995. Paysage au pluriel, Pour une approche ethnologique des paysages. *Collection Ethnologie de la France*, Cahier n° 9, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 240 p.

CROWE, S., 1966, *Forestry in the landscape*, Forestry Commission, London Booklet n° 18, 31 p.

CROWE, S., 1978, *The landscape of forests and woods*, Forestry Commission, Booklet n° 44, HSMO, London, 47 p.

DEUFFIC, P., 1996. Perception des impacts paysagers des actions forestières. *Ingénieries EAT*, n° 7, p. 31-39.

DEUFFIC, P, TERRASSON, D., BREMAN, P. et LE FLOCH, S., 1998, *Forest landscape management: an extension programme in France*, In *Public perception and attitude of forest owners towards forest in Europe, From enlightenment to application*, Hinkeloord report n° 24, Sub-department of Forestry, Agricultural University of Wageningen, COST Action E3 "Forest and forestry in the context of rural development", Wageningen, p. 89-94.

DERF, 1996, *Prise en compte du paysage dans la gestion forestière et les opérations de boisement*, ministère de l'Agriculture, sous-direction de la Forêt, Paris, Circulaire/DERF/SDF/n° 3001, 4 p.

ENPDD, 1995, *Le diagnostic du territoire*, Centre national de ressources agriculture-environnement, Rambouillet, document de travail, 116 p.

LE FLOCH, S., 1995. Bilan des définitions et méthodes d'évaluation du paysage. *Ingénieries-EAT*, n° 5, p. 23-31.

LUCAS, O.W.R., 1991, *The design of forest landscapes*, Oxford University Press, 381 p.

LUGINBÜHL, Y., 1991. Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? *Études rurales*, n° 121-124, p. 27-44.

LUGINBÜHL, Y., 1993, *Bilan et prospective de la politique paysagère de la DERF*, ministère de l'Agriculture, École nationale supérieure du paysage de Versailles, Paris, 40 p.

MICOUD, A., 1991, *Des Hauts-Lieux, La construction sociale de l'exemplarité*, Éditions du CNRS, Paris.

POUR VOUS ABONNER À *INGÉNIERIES – EAT*, COPIEZ CE BULLETIN

Organisme
Nom Prénom
Adresse complète
.....

Je souscris : abonnement(s) annuel(s), TVA : 2,1 %
Ingénieries - Eau - Agriculture - Territoires : France, 62,50 euros TTC ; 410 F TTC
Étranger, 74,70 euros ; 490 F

Les abonnements sont annuels et partent d'un début de trimestre.

Je verse la somme de F par chèque bancaire à l'ordre de :
Lavoisier - Abonnements, 14 rue de Provigny, 94236 Cachan Cedex, France

Date .../.../...

Signature



POUR VOUS ABONNER À *INGÉNIERIES – EAT*, COPIEZ CE BULLETIN

Organisme
Nom Prénom
Adresse complète
.....

Je souscris : abonnement(s) annuel(s), TVA : 2,1 %
Ingénieries - Eau - Agriculture - Territoires : France, 62,50 euros TTC ; 410 F TTC
Étranger, 74,70 euros ; 490 F

Les abonnements sont annuels et partent d'un début de trimestre.

Je verse la somme de F par chèque bancaire à l'ordre de :
Lavoisier - Abonnements, 14 rue de Provigny, 94236 Cachan Cedex, France

Date .../.../...

Signature